

gière organisés de manière à fournir des statistiques mortuaires au gouvernement fédéral. Nous devons signaler que le gouvernement a passé une loi de statistiques mortuaires.

En vertu de cette loi, le Ministre de l'agriculture à Ottawa est autorisé de s'entendre avec toute organisation provinciale ou municipale qui sera en lieu de fournir des statistiques mortuaires. L'Hon. Ministre alloue un centin par tête de la population, et il est de plus libre de donner \$400,00 pour aider ce mouvement. Cette loi exige que l'on forme un conseil d'hygiène, (bureau de santé,) auquel doit être attaché un médecin agissant comme officier des statistiques pour le gouvernement fédéral et reçoit 25 pour cent sur la somme d'argent perçue par la municipalité. Depuis juin 1882 le gouvernement fédéral a mis ce plan en opération dans onze des principales villes du pays. Ces villes sont : Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, Hamilton, Halifax, St Jean, et B. Charlottetown I. P. C. Winnipeg, Victoria, Frédéricitown. Le gouvernement est disposé d'étendre ce projet dans tout le pays, à mesure que les provinces et les municipalités s'organiseront conformément à cette loi.

A. B. LAROCQUE, M. D.,
Médecin de la Cité.

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE ET L'ACIDE SULFUREUX.

Dans sa séance du 9 septembre, l'académie a entendu l'exposé, par M. Dujardin Beaumetz, des résultats qu'il a obtenus dans ses expériences avec MM. Pasteur et Roux sur les procédés les plus pratiques et les efficaces pour désinfecter les chambres des malades atteints d'affections contagieuses. Ces expériences ont été faites à l'hôpital Cochin dans deux chambres, ayant chacune 100 mètres cubes de capacité.

Il s'agissait de trouver un désinfectant gazeux présentant des qualités de pénétration extrême et altérant aussi peu que possible les meubles, tentures ou étoffes contenus dans la chambre. Un certain nombre de produits ont été écartés tout d'abord : le brome, très vanté en Allemagne, ne pénètre que très incomplètement dans les objets de literie et des vêtements ; il en est de même du sulfate de nitrosyle, qui abandonne de l'acide hypoazotique par son mélange avec l'eau ; ces vapeurs détruisent les linges au contact desquels elles se trouvent ; c'est d'ailleurs un agent trop dangereux pour être laissé entre les mains du public. Restait l'acide sulfureux, qui a été obtenu, dans ces expériences, par la méthode suivante : 1o la combustion du soufre est le procédé le plus commode et le meilleur marché ; il n'a qu'un inconvénient, c'est de laisser un corps en combustion dans une pièce fermée ; la dose doit être de 20 grammes par mètre cube. La combustion peut se faire dans des creusets de terre ; après avoir répandu de l'alcool sur le soufre, la combustion est complète et assez rapide. L'inconvénient de ce procédé est la projection de particules de soufre sur les objets métalliques, qui sont altérés superficiellement.

M. Legouest s'est empressé de faire remarquer que l'acide sulfureux était depuis longtemps employé avec succès pour la désinfection des casernes ; les travaux de M. Vallin ont précisé les conditions dans lesquelles ce gaz produisait son action et les procédés pratiques pour l'obtenir ; on se sert dans l'armée de la combustion de 18 à 20 grammes de fleur de soufre par mètre cube. Il suffit d'avoir la précaution de graisser les objets métalliques, en particulier les armes. Chaque fois qu'une caserne ainsi désinfectée a été réhabilitée, la maladie n'a pas reparu, au moins de quelque temps, M. Méhu, de son côté, dit